

Le développement durable

« L'éducation est absolument fondamentale. On ne peut pas imaginer un changement de société sans changement d'éducation. Il y a donc nécessité à préparer l'enfant aux défis importants qu'il aura à surmonter, à développer sa personnalité, sa structure intérieure et les valeurs fondamentales sur lesquelles il devra s'appuyer toute sa vie. » (Pierre Rabhi)

« L'éducation du 21ème siècle doit désormais former la conscience et l'identité planétaire »
Saugier

L'éducation est la clé de voute du développement durable.

Définitions

L'**environnement** selon un colloque tenu à Aix c'est « l'ensemble à un moment donné des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines »

Selon le **rapport Brundtland intitulé Our Common Future** (Notre avenir à tous) rédigé en **1987**, le **développement durable** se définit comme « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Il se traduit concrètement par le concept : « *penser globalement, agir localement* » Mais problème de définition : cette définition est un peu floue, vague sans véritable application et pose de nombreuses questions : que veut dire développement, que sont les besoins du présent et que sont les besoins du futur ?



Ainsi, l'éducation au développement durable (EDD) permet d'**appréhender le monde contemporain dans sa complexité**, en prenant en compte les **interactions** existantes entre **l'environnement, la société, l'économie et la culture**. En effet, les atteintes à l'environnement sont le sous-produit des activités humaines et plus précisément de l'activité économique basée sur l'utilisation de diverses ressources. Mais, les évolutions sociales, économiques, politiques, culturelles, environnementales, du monde contemporain, sont désormais tellement intriquées, qu'**au niveau international les problématiques de solidarité, de développement et de développement durable sont indissociables**. Il s'agit d'aborder dans leur complexité les relations entre le creusement des inégalités, les dynamiques de la globalisation, la surexploitation des ressources, les effets des pollutions variées, l'exode rural et l'explosion urbaine, ainsi que les changements profonds qui remettent en question les catégories de "Nord" et de « Sud ».

MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Pays riches/développés	Pays pauvres/émergents
Objectifs	<p>Mieux gérer l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pour une vie meilleure ⇒ Pour une meilleure qualité de l'eau, de l'air, du sol... ⇒ Pour une qualité des paysages ⇒ Pour préserver la biodiversité <p>Du confort ?</p>	<p>Satisfaire les besoins de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Alimentation ⇒ Santé ⇒ éducation (notamment des filles) ⇒ qualité de l'environnement (maladies parasitaires, paludisme... mais aussi pollutions, déchets...) <p>Passer de « survivre » à « vivre »</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Loi ⇒ Réglementations (contre la pollution, pour la protection de la nature) ⇒ Agenda 21 (régional, départemental, communal, établissement) ⇒ Normes (HQE, ISO...) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Volonté de développement ⇒ Forte demande en ressources
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Diminution globale de la pollution ⇒ Meilleure qualité de vie en ville notamment ⇒ Encore des progrès à faire : pollution agricole, gaz à effet de serre, correction des inégalités sociales croissantes... 	<p>2 milliards de personnes sur Terre dont les besoins essentiels ne sont pas assurés</p>

Au final, il s'agit ainsi d'avoir une **approche systémique et interdisciplinaire, pluridisciplinaire**. L'EDD ne doit se transformer en une discipline ou se cantonner à une discipline. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'EDD peut entrer en compte dans le socle commun de connaissances et de compétences de 2006, principalement dans les domaines 3, 5, 6 et 7 « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique », « la culture humaniste », « les compétences sociales et civiques » et « l'autonomie et l'initiative », ou dans les trois derniers domaines du nouveau socle : « la formation de la personne et du citoyen », « les systèmes naturels et les systèmes techniques », « les représentations du monde et l'activité humaine » (si ce n'est pas dans tous).

L'EDD une éducation à la citoyenneté

Des valeurs :

L'EDD constitue donc une véritable éducation à la citoyenneté. En effet, L'éducation au développement durable est une manière concrète de vivre les valeurs de la République. Effectivement, la Solidarité, la responsabilité, tolérance, l'engagement, le respect : **le développement durable mobilise les valeurs propres à la République.**

- Donner les moyens aux enfants et aux adultes autour d'eux d'apprendre à respecter l'environnement par les façons de vivre de chacun et de tous, c'est leur apprendre à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres.

- Bâtir des projets communs autour de l'environnement et du développement durable à l'école, en collège ou au lycée, **c'est faire vivre de manière concrète la notion de fraternité** et montrer aux jeunes qu'ils sont capables de **s'engager ensemble dans un projet, au-delà de leurs différences.**

De l'engagement : une citoyenneté participative

Selon Giordan et Souchon dans leur ouvrage *une éducation pour l'environnement, vers un développement durable*, l'EDD ce n'est pas « apprendre pour admettre » mais « **comprendre pour agir** ». L'EE vise bien selon eux à une modification d'attitudes et de comportement. Il s'agit notamment d'une éducation à la responsabilité, aux responsabilités attachées à des valeurs : responsabilité, tolérance, solidarité.

Par l'éducation au développement durable, l'enfant apprend à devenir citoyen, à être solidaire, tolérant, responsable. Il devient un citoyen du monde. Au final, l'EDD cherche à faire entrer les élèves dans une citoyenneté participative. (éco-délégués ; impulser des projets qui viennent des élèves, sensibilisation par les pairs...). Effectivement, Le développement durable entend promouvoir une **démocratie participative** et rénover l'approche citoyenne. L'accès à l'information et à la transparence, l'inscription dans son territoire, son contexte et ses problématiques en sont des prérequis. Les établissements scolaires, en tant que lieux d'enseignement et de socialisation, formateurs de l'autonomie des jeunes et de leur esprit critique, sont des lieux privilégiés pour mettre en place ces démarches de développement durable et permettre aux jeunes ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative, d'acquérir la connaissance des problématiques à résoudre et d'imaginer les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les établissements d'éducation permettent donc de **sensibiliser, d'éduquer au développement durable par la pratique, et d'imaginer avec les autres, des solutions à mettre en place.**

Décrire : identifier les problèmes. L'apprenant doit être amené à développer de nombreuses capacités d'investigation. (Education aux médias et à l'information). Il doit être conduit à situer ses propres préoccupations et à clarifier ses propres valeurs face à des problèmes qui le concernent directement.

Analyser : les causes, leurs interrelations et les hiérarchiser. Une éducation pour l'environnement devra être critique.

Comprendre : recherche de solutions alternatives complète et enrichit la phase d'analyse critique. Cette troisième phase doit dépasser la simple prise de conscience. La créativité doit être constamment présente dans ce processus.

Agir : proposer des actions pour tenter de mettre en oeuvre les solutions. information, actions concrètes.

« Il s'agit de contribuer à la **formation de citoyens, capables d'agir de façon consciente et responsable**, en intégrant dans leurs choix la **complexité des situations**. »

« L'EDD se **démarque résolument de tout militantisme** : un professeur ne doit pas « enseigner ses choix » aux élèves, mais chercher à « **éduquer au choix** ».

« La **volonté « d'apprendre à agir »** plutôt que de simplement « inculquer des comportements » implique également une approche qui évite de tomber dans le piège du **catastrophisme** et de la **culpabilisation**, dont on sait qu'ils ne sont pas de bons déclencheurs de l'action. »

« Le souci doit être de **construire des motivations robustes sur le long terme**, encore actives chez l'adulte de demain, en construisant ces motivations sur une logique de « **responsabilité** » et non de « culpabilité » et de **ne pas se contenter de n'apporter que des savoirs**. »

« S'investir dans l'EDD implique clairement que l'on **relie la science et l'action**, en particulier l'action **sociale et politique**. »



D'après le rapport de l'IGEN n°2008-004 de janvier 2008 :
"Une discipline dans l'éducation au développement durable : les Sciences de la vie et de la Terre"
Rapporteur : Gérard BONHOURE – IGEN de SVT – Co-responsable du dossier EDD

L'idée d'environnement et la prise de conscience des problèmes d'environnement

Dans les années 1960, soit presque un siècle durant lequel notre Terre a connu le plus formidable développement économique et démographique, et surtout une exploitation acharnée des ressources matérielles et énergétiques, une série de publications témoignent d'une importante prise de conscience.

- En 1962, « Printemps silencieux », le livre du biologiste Rachel Carlson trace un sombre tableau de l'environnement gravement pollué par les produits chimiques comme le DDT qui anéantit insectes et oiseaux.
- 1967, la marée noire d'un superpétrolier, le Torrey Canyon, montre concrètement les périls qui guettent les mers et les rivages. D'autres naufrages par la suite renforceront cette première impression.
- 1965-1968, l'émergence progressive de ce qui deviendra le scandale de Minimata – en date d'ailleurs de 1953 – ; cette affaire apporte la preuve du black-out par des industriels et des décideurs sur ce qui peut menacer les hommes. Incidemment, on peut rappeler que cette époque des années 1960 est aussi celle de vastes mouvements contre l'arme atomique dans de nombreux pays.
- En 1972, c'est enfin la première conférence internationale des Nations Unies sur l'Environnement. Le document final en 26 points constitue une sorte de complément à la Déclaration des Droits de l'Homme. L'article premier proclame notamment : « Tout homme a droit à un environnement de qualité et le devoir de le protéger pour les générations futures ».

Cette mise en place de l'idée d'environnement sera renforcée dès 1973 avec le choc pétrolier qui entraîne la prise de conscience du gaspillage dans toutes les couches de la population. Le rapport « Halte à la croissance » du Club de Rome va dans le même sens. La même année encore, l'essai de l'Américain Schumacher *Small is beautiful* apporte une nouvelle vision du monde (le livre est traduit en français en 1978).

Parallèlement à cette émergence d'une conscience de l'environnement par les voies médiatiques, naît un mouvement général d'écologie politique.

Dès le milieu des années 1970, c'est à la suite de la conférence des Nations Unies de Stockholm en 1972, que l'UNESCO officialise l'EE par sa prise en compte dans son programme PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), promouvant « le développement d'une prise de conscience concernant l'environnement », et... « l'Éducation relative à l'environnement » qui doit faciliter une prise de conscience de l'interdépendance économique, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre les nations. « Ceci constitue un préalable pour que les problèmes environnementaux graves qui se posent sur le plan mondial puissent être résolus ». (Rapport final de la Conférence de Tbilissi, 1977).

Dès le début des années 1980, la crise économique relègue au second plan les préoccupations d'environnement. Les associations écologistes perdent une grande partie de leurs adhérents et les partis verts, l'essentiel de leurs électeurs. En réalité, cette période de recul est en fait une phase d'incubation. Une multiplication des catastrophes (marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978, accidents de Bhopal en 1984 et de Tchernobyl en 1986) et la montée des problèmes (pluies acides, couche d'ozone, effet de serre, développement de la démographie et même les nouvelles épidémies, etc.) perturbent durablement l'opinion publique et affinent la réflexion.

Pendant ce temps, la persistance de ce qu'on nomme « la crise » fait perdre confiance en un progrès sans limites. L'opinion prend conscience que les problèmes soulevés par les écologistes sont bien réels. C'est durant cette période que se mettent en place les premières actions éducatives.

Début 1988, l'hebdomadaire *Time Magazine* fait sa couverture sur la Terre dénommée : « Planète de l'année ». L'intérêt de l'opinion pour l'environnement et les scores verts remonte en flèche. À première vue, rien n'a vraiment changé depuis : on peut seulement constater une pléthore de manifestations et de colloques et de trop rares mesures. Pourtant quand on y regarde de plus près, tant les mouvements écologistes que la perception des problèmes d'environnement par le grand public se sont radicalement transformés au fil du temps.

Durant cette période, on observe en France « le premier ministre de l'impossible », date de la création de ministères de l'Environnement dans les divers pays européens. Le Rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance va jouer également un rôle de moteur pour s'interroger sur le développement. On constate également un premier engouement pour l'énergie solaire et l'agriculture biologique, pas toujours suivie d'effets persistants...

« La finalité de l'éducation au développement durable est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique. » (Troisième généralisation circulaire de 2011)

L'éducation au développement durable s'est mise en œuvre progressivement en France. En 1977 déjà, une circulaire donnait naissance à l'éducation à l'environnement en France, mais c'est en 2004 qu'on commence à parler de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les circulaires de 2007 et de 2011 vont prolonger et approfondir cette démarche.

Première phase de généralisation :

La **circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004** relative à **la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable** stipule que l'EDD doit être « *une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable* ».

- Une éducation ancrée dans toutes les disciplines

Dès lors l'EDD n'est pas considérée comme une discipline, mais elle doit se construire de façon cohérente et progressive dans les disciplines et entre-elles.

- Elle doit reposer sur des modalités pédagogiques diversifiées.

- La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Les équipes pédagogiques doivent notamment travailler de manière collégiale pour la mettre en œuvre.

Deuxième phase :

La **circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007** relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) articule l'EDD autour de trois axes :

- Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement.

- Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles.

- Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation.

Troisième phase :

La **circulaire n° 2011-186 du 24 octobre 2011** relative à la troisième phase de la généralisation souhaite approfondir les axes précédents tout en renforçant la gouvernance et le pilotage (les académies doivent se doter de comités pour l'éducation au développement durable), en élargissant les partenariats et en diffusant les informations et en partageant les réussites.

L'actuelle troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable est complétée par la publication du **label des écoles et des établissements en démarche globale de développement durable (« E3D »)**.

BO de rentrée 2014 annexe 18 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642

La **loi sur la refondation de l'École de la République a permis des avancées majeures** pour la généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- **L'introduction de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le code de l'éducation** : l'article L. 312-19 précise que « *l'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles* ».

- **La création des projets éducatifs territoriaux (PEdT)** : elle va permettre de développer l'approche locale du travail des écoles et des EPLE avec les acteurs territoriaux des projets territoriaux.

- **Au niveau de la formation initiale**, dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe), ce sont les problématiques transversales du développement durable qui illustrent les formations des enseignants à la construction de projets d'école et d'établissement menés en partenariats.

Ces évolutions soutiennent fortement la politique ministérielle de généralisation de l'éducation au développement durable, de façon à ce que tous les élèves puissent, tout au long de leur scolarité, être formés à ces questions.

Cette généralisation est mise en œuvre par :

- **l'intégration** des problématiques, des thèmes et des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée, dans les voies générale, technologique et professionnelle ;

- **la formation des enseignants et des personnels d'encadrement** : le **Forum annuel de l'éducation au développement durable** permet une formation des formateurs, formateurs de formateurs, enseignants et personnels d'inspection

- **au plan réglementaire**, l'actuelle troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable est complétée par la publication du **label des écoles et des établissements en démarche globale de développement durable (« E3D »)**. Cet outil permet de valoriser les travaux qui, en intégrant le développement durable au projet d'école ou d'établissement, conjuguent les enseignements, la vie scolaire, la maintenance et la gestion de la structure et son ouverture sur le territoire et ses acteurs

- **la production de ressources pédagogiques** pour l'éducation au développement durable est menée au niveau national, académique et local,
- **La dimension partenariale** est essentielle à l'éducation au développement durable, au niveau national, académique et local.
- **Les académies peuvent développer des projets**, à différentes échelles, ou participer à des projets territoriaux lancés par les collectivités territoriales.

À l'occasion de l'organisation par la France de la conférence **Paris-Climat 2015** (COP 21- conférence of parties) qui se tiendra à Paris du **30 novembre au 15 décembre 2015**, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite impulser une nouvelle dynamique pour généraliser l'éducation au développement durable (EDD) dans les écoles et les établissements scolaires et conduire une politique exemplaire en la matière.

BO n°6 du 5 février 2015 « Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 »

(abroge les autres circulaires, résumé des autres circulaires).

Dans cette optique, la présente instruction prévoit, dès 2015, la mise en place d'actions concrètes permettant d'**amplifier la dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable** de façon concomitante dans l'ensemble des académies.

Pour favoriser la généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable, une banque de ressources pédagogiques sera mise en ligne et sera régulièrement enrichie sur Éduscol.

1) Définition et objectifs de l'intégration de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des programmes, écoles et établissements

Environnement et développement durable

L'environnement peut être défini comme l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines. L'environnement est ainsi constitué de l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme.

Avec le social, l'économie et la culture, l'environnement constitue l'un des quatre piliers du développement durable, qui vise plus largement à atteindre un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Le développement durable nécessite à la fois de former, dès à présent, les élèves aux **bonnes pratiques** permettant de **vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées**, mais aussi de leur **transmettre les connaissances, la compétence et la culture** qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de **connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable**.

L'éducation au développement durable, ancrée dans toutes les disciplines

2) Intégrer l'éducation au développement durable dans l'ensemble des programmes, des écoles et des établissements d'ici 2020

L'intégration des thèmes et des enjeux de l'environnement et du développement durable au sein du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes d'enseignement

Développement durable et approches interdisciplinaires

Cette volonté de transversalité se traduit aussi par le nécessaire approfondissement de la continuité et de la complémentarité entre les projets d'éducation au **développement et à la solidarité internationale** et ceux d'éducation au développement durable.

En effet, l'**éducation au développement et à la solidarité internationale**, qui vise à donner aux élèves des clés de compréhension des grands déséquilibres planétaires et à encourager leur réflexion sur les moyens d'y remédier, participe pleinement à l'éducation au développement durable, en **contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.**

L'intégration du développement durable dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement

L'utilisation de ressources pédagogiques adaptées

L'éducation au développement durable nécessitant de nouvelles approches scientifiques, éthiques et pédagogiques, elle doit reposer sur des ressources adaptées.

L'intégration du développement durable dans les projets d'école et d'établissement

L'incitation des écoles et établissements à entrer dans une démarche E3D et à solliciter le label E3D

3) Des mesures concrètes au sein des écoles et des établissements, dès 2015

Afin de généraliser les initiatives visant au retour de la nature et de la biodiversité dans les écoles et les établissements, **la création de « coins nature » dans les écoles est encouragée.** Pour favoriser la sensibilisation des élèves par les pairs et encourager l'engagement civique des élèves, des « **délégués au développement durable** » ou « **éco-délégués** » sont désignés dans tous les établissements scolaires, **soit au sein de chaque classe, soit au sein de chaque niveau scolaire.**

Sorties scolaires dans la nature

L'ensemble des écoles et des établissements sont invités à participer et à répondre à l'appel à projet au concours « **Des clefs pour l'éducation au développement durable** », organisé sous forme d'olympiades et récompensant les meilleurs projets pédagogiques ou initiatives de classes, d'écoles ou d'établissements en matière de développement durable.

Pour que tous les élèves de collège et lycée aient été sensibilisés aux problématiques du changement climatique d'ici la conférence Paris-Climat 2015, des **simulations de négociations sur le changement climatique** seront organisées dans l'ensemble des collèges et lycées, avec toutes les classes qui le souhaitent, d'ici à l'automne 2015.

Les écoles et établissements scolaires sont également invités à **organiser des débats sur les enjeux liés au changement climatique** tout au long de l'année 2015, en particulier durant la Fête de la science à l'automne 2015.

4) Gouvernance, indicateurs et modalités de suivi

Les comités académiques d'éducation au développement durable

Les coordonnateurs académiques d'éducation au développement durable

Faire connaître les actions et partager les réussites

Le CPE acteur du développement durable

Une des missions du CPE consiste à assurer l'**animation éducative** (1982), le CPE peut organiser différents projets.

Le CPE peut sensibiliser les délégués, les membres du CVC et du CVL afin que ces élèves proposent également des idées d'actions et de projets et ainsi valoriser leurs initiatives (compétence 7 du socle commun). (Formation des délégués)

Durant les heures de vie de classe, le CPE peut organiser avec les professeurs principaux et les personnels ATOSS des échanges sur la situation de l'établissement vis-à-vis du développement durable (déchets dans la cour, le recyclage, le bio ou le gaspillage à la cantine...). Ainsi, le personnel invitera les élèves à s'approprier des problématiques plus générales en partant de ce qu'ils connaissent et à réfléchir à des solutions.

Avec son équipe de Vie scolaire, le CPE peut organiser des temps de parole en parallèle des heures de permanence. Un AED pourra prendre en charge un petit groupe d'élèves pour travailler ensemble sur un des nombreux thèmes relatifs au développement durable et ensuite créer une affiche (sur les ordinateurs du CDI : usage du numérique) qu'ils exposeront en salle de permanence.

Le CPE peut aussi prendre contact avec des **partenaires extérieurs** pour organiser des sorties scolaires ou des actions à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement :

Inviter les **parents à participer à des actions ou à partager leurs expériences professionnelles** (ou autres) si elles sont en rapport avec un thème ou un projet abordé (tout en contribuant à la construction d'une relation de confiance avec les parents).

Faire appel aux **collectivités territoriales ou à des associations**. En travaillant avec des associations ou des écoles d'autres pays, l'établissement renforcera et sensibilisera à la solidarité locale et internationale.

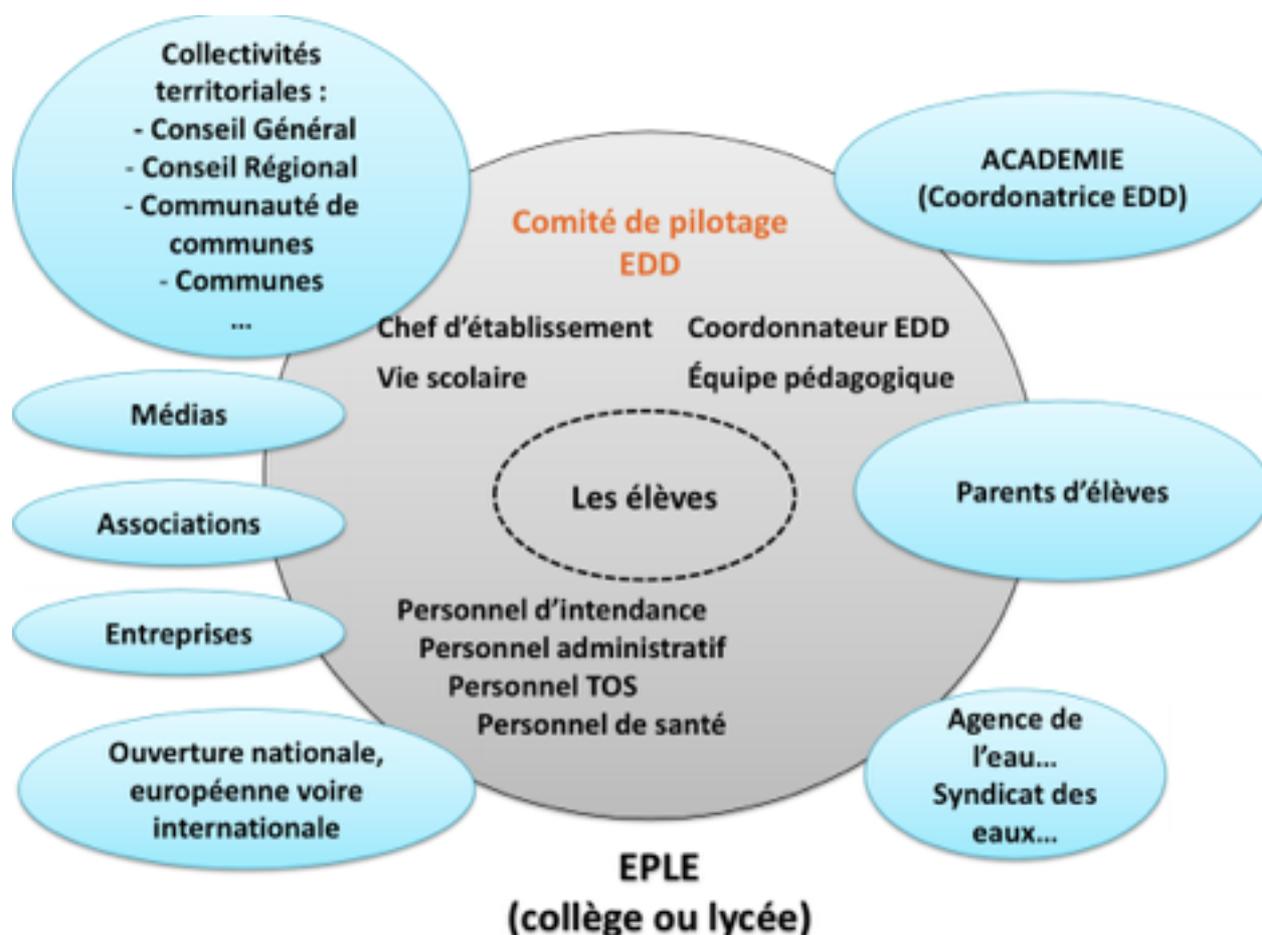
Le CPE « **accompagner les élèves notamment dans leur formation à une citoyenneté participative.** » (Compétences 6 Référentiel de compétences spécifiques aux CPE)

Le CPE, **conseiller de l'ensemble de la communauté éducative** et animateur de la politique éducative de l'établissement. Peut conseiller au chef d'établissement, impulser une démarche E3D.



CPE : acteur essentiel dans la mise en place de la démarche global parce qu'il arrive à fédérer, à faire du lien entre les différents acteurs de l'établissement.

La pédagogie de l'action au coeur de l'EDD



CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN ÉTABLISSEMENT

6 clés pour mettre en place correctement une **démarche de développement durable** dans un établissement scolaire :

- Avoir, au sein de l'établissement, une **culture commune du développement durable**, de ses enjeux et des concepts liés. Pour ce faire, il peut être nécessaire de mettre en place une Formation Territoriale de Proximité ou de faire appel à des partenaires (associations locales...);
- **Être réaliste et modeste** : l'entrée dans la **démarche DD doit être soutenable et progressive**. Il est indispensable de se donner du temps : il faut être volontaire mais pas impatient ;
- **Être simple pour perdurer** car généralement ce qui n'est pas simple, n'est pas durable ;
- **Adapter la démarche à l'établissement scolaire** : cette démarche doit s'intégrer dans des structures déjà existantes tout en créant quelques dispositifs propres ;
- **Communiquer** (même si le projet est modeste) **en interne mais également en dehors de l'établissement scolaire** (ne pas oublier de diffuser les informations sur le site Internet de l'établissement et d'en informer les médias locaux). Ceci permet aux différents acteurs du projet de se rassurer et de se (re)motiver, éléments indispensables pour assurer la durabilité de ce type de démarche ;
- **Travailler en partenariat** : « se dire que l'on n'est pas seul » Ce type de démarche nécessite une mise en réseau des différents établissements ainsi qu'un accompagnement (formations, partenariats avec des associations locales comme, en Alsace, celles du [réseau Ariena](#)).

Inscrire l'EDD dans une démarche globale d'établissement

Les différents types de démarche d'établissement :

- la démarche « éco-responsable » :

action portant essentiellement sur la gestion de l'établissement (bâti, tri des déchets, économie des ressources en eau, papier, électricité etc.) ;

- la démarche de « type Agenda 21 » : **IMPULSÉE PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

la démarche éco-responsable avec en plus des thèmes plus généraux concernant la vie scolaire, la santé, l'alimentation, les risques... et l'ouverture sur des points liés à l'organisation du territoire autour du collège (mobilités, contexte social) ;

- la démarche E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) :

démarche de type « agenda 21 » à laquelle s'ajoutent des démarches s'intéressant au développement du territoire sans pour autant avoir de conséquences dans la vie propre de l'établissement (des exemples du cours pris dans le milieu local jusqu'aux projets de tout type autour de tous les types de thèmes : tourisme, agriculture, gestion des paysages, écologie urbaine, etc.).



EPLE : établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées)

Eco-Ecole : Programme international d'Education au Développement Durable (EDD) développé en France depuis 2005 par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE), Eco-Ecole est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EDD dans les enseignements.

Par définition, un établissement en démarche de développement durable est un établissement de formation et d'éducation qui est engagé dans une **démarche sur le long terme, définie dans un projet d'établissement**, et qui vise progressivement à prendre en compte les enjeux du développement durable dans les modes de fonctionnement de l'établissement (énergie consommée, restauration, eau, etc.) en lien avec les enseignements délivrés et la vie scolaire.

Les démarches E3D permettent donc d'engager de façon cohérente et complémentaire :

- une **démarche pédagogique** reposant sur la communauté éducative en lien avec les autres acteurs du territoire ;
- une **politique d'établissement** pour en faire un lieu d'application, de démonstration, de concrétisation du développement durable

Les étapes :

- 1. Impulser la démarche de développement durable et l'inscrire dans le projet d'établissement avec l'approbation du Conseil d'Administration.
- 2. Organiser un **comité de pilotage** qui doit être diversifié et représentatif de l'ensemble de la communauté éducative.
- 3. Réaliser un **diagnostic/état des lieux des forces et faiblesses**.
- 4. Identifier les **axes de progrès à réaliser à court, moyen et long terme**.
- 5. Élaborer, mettre en place et suivre le premier **plan d'actions**, en impliquant la communauté éducative et les partenaires.
- 6. **Évaluer la pertinence** des axes et les résultats du plan d'actions.
- 7. Recommencer, dans une logique d'amélioration continue.

Les éco-délégués

Le rôle des éco-délégués :

Ambassadeurs

- Participer au Comité de Pilotage (CoPIL) ;
- représenter l'établissement lors d'événements locaux, régionaux ou nationaux.

Relais

- De connaissances, d'information, d'actualité (veille) ;
- faire le lien entre ses camarades et le Comité de Pilotage (CoPIL) ;
- informer sa classe et camarades des projets auxquels chacun peut s'associer.

Acteurs et force de proposition

- Être moteur dans la mise en place d'actions ;
- mettre en place une stratégie de communication efficace (lieux, formes, mise à jour...) ;

- participer à la rédaction de communiqués de presse, campagne d'affichage.

Garants des actions menées

- Participer aux enquêtes et évaluations des actions menées.

Pistes d'action :

- Sensibilisation aux gestes et attitudes éco-responsables (tri-sélectif, collectes, gestion des consommables, diagnostic de l'établissement, nettoyage, fiches de covoiturage...);
- transmission de l'information ;
- transmission de connaissances ;
- débats lors de réunion, dans les classes ;
- créations des conditions pour une meilleure organisation dans le lycée (convivialité, tutorat, etc...);
- ouverture sur l'Europe, vers d'autres cultures, partager des passions et des projets communs ;
- créer un club éco-délégués ;

Les éco-délégués peuvent former un groupe de volontaires ou d'élus.

Un ou plusieurs représentants peuvent être élus ou être présents à tour de rôle au CoPIL.

En début d'année, le CPE, PP, professeur d'ECJS ou intervenant extérieur sensibilise les élèves au rôle d'éco-délégués (par un diaporama, débat, discussion...).

Afin de mener au mieux leur rôle tout au long de l'année, les éco-délégués suivent une formation consistant à leur donner des informations générales sur le thème du développement durable et à les aider à mettre en œuvre des actions concrètes au sein de l'établissement. Cette formation peut être assurée par des intervenants extérieurs (associations...) ou des personnels de l'établissement. Le but étant de :

- recueillir les représentations des éco-délégués et définir avec eux leur rôle ;
- construire une culture commune autour du développement durable ;
- savoir construire des outils de communication et les diffuser dans les lieux adéquats.

La formation :

- chercher de l'information ;
- apprendre à communiquer / sensibiliser / relayer l'information ;
- apprendre à mettre en place une action / méthodologie de projet.

Exemples d'activités concrètes

L'**Eau**, multiple problèmes de pollutions mais demande toujours plus grande :

Actions de parrainage : Un groupe d'élèves prend symboliquement en charge un tronçon de rivière. Il organise les actions de nettoyage, propose aux décideurs locaux des aménagements, organise des stands d'information.

Ballade investigation aux bords de l'eau

Le **bruit**, nuisance connue mais peu pris en charge

Les **ordures**, problème significatif de nos sociétés dites évoluées

Les disciplines s'estompent, se mettent au service du projet. Les élèves peuvent faire fonctionner un atelier à des moments banalisés.

Peuvent se demander en quoi consiste le travail des éboueurs ? Ainsi, une sortie matinale pour les suivre peut être organisée, une visite du garage des bennes à ordures, dessuite d'incinération peut être proposée.

Depuis 2008, il est clairement dit dans les programmes que les matières scientifiques doivent faire le lien avec le développement durable, le développement durable fait partie des thèmes de convergences des matières scientifiques de collège. Depuis 2010 dans le programme de géographie au niveau 5ème.

PROJETS

Agir sur la consommation de papier

Le papier recyclé

1er étape : pour convaincre les adultes il faut avoir des arguments et connaître les prix. Pour cela, il faut étalonner aux fournisseurs de papier, de cahiers pour connaître le prix d'un achat en nombre et ainsi comparer les prix.

2ème étape : comparer les prix du même cahier vendu par les hypermarchés où les parents achètent les fournitures scolaires.

3ème étape : convaincre. Voir avec les représentants des parents d'élèves

Photocopier : se renseigner sur les organismes importants qui n'utilisent plus que du papier recyclé pour leurs photocopieurs comme Dreal.

Valoriser le papier qui est jeté : feuilles de papiers écrites que d'un côté sont ramassées et transformés en cahier de brouillon.

Consommer moins de papier : affichage, ne pas imprimer les courriels.

Pensez à l'eau, la nourriture.

Lutter contre le changement climatique

Favoriser le vélo pour les déplacements : développer l'utilisation du vélo pour venir au collège ou au lycée.

Réalisation de pistes cyclables : téléphonez à la mairie pour se renseigner sur ce qui est fait niveau « politique vélo ».

Organisation de circuits : les vélibus

Création d'un groupe de travail

Propositions possibles

Préservation de la biodiversité

Lutter contre la disparition des amphibiens : la création d'un trou d'eau

Première étape : les personnes à contacter

Le chef d'établissement

Un expert

Deuxième étape : mobiliser les bonnes volontés

Troisième étape : creuser

Quatrième : observer

Cinquième étape : participer à la connaissance scientifique sur les amphibiens

Favoriser l'épanouissement de tous

Instaurer un débat avec des jeunes d'autres régions (e-twinning)

